



LA LÉGISLATION SUR LE SURENDETTEMENT DES MÉNAGES

POINT SUR LA SITUATION EN SEINE-ET-MARNE

* 2 AXES POUR UN MEILLEUR SERVICE

*

* **Lutter contre le surendettement des ménages**

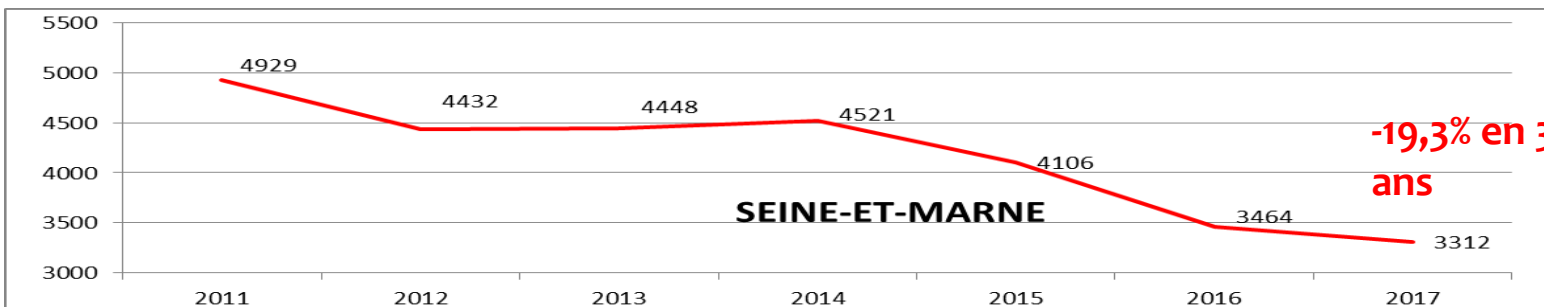
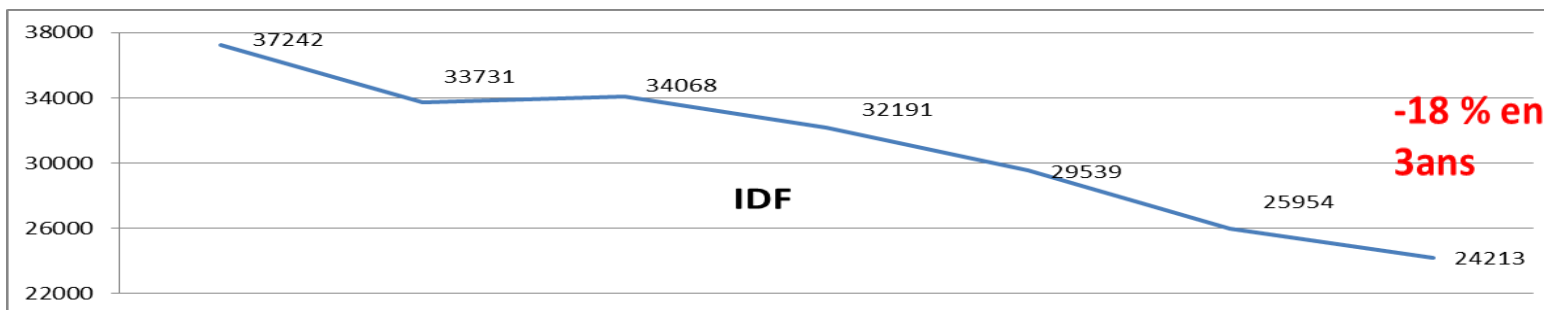
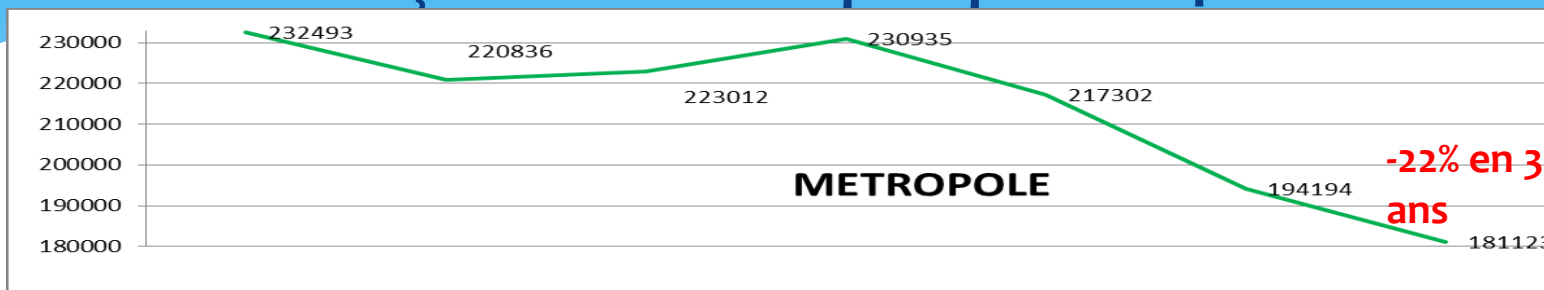
- * La simplification de la procédure de surendettement intervenue le 1er janvier 2018 permet d'apporter plus rapidement une solution aux personnes en situation de fragilité financière.

* **Accueillir le public dans les meilleures conditions**

- * La Banque de France modernise son réseau de succursales et son dispositif d'accueil du public.

* LUTTER CONTRE LE SURENDETTEMENT DES MÉNAGES - STATISTIQUES

* Baisse du nombre de situations de surendettement de façon continue depuis plus de 4 ans



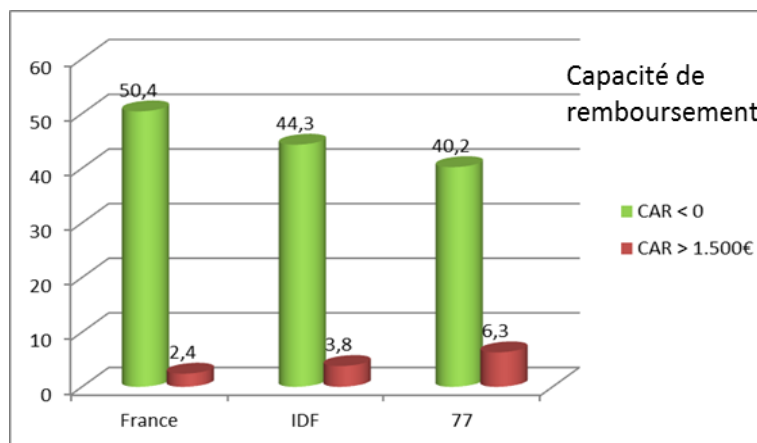
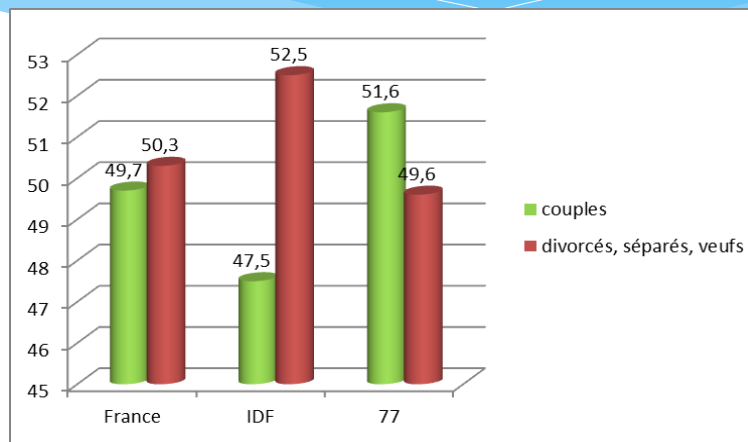
* **Évolution des dépôts:**

- ✓ baisse de -4,39% en Seine-et-Marne (dont -14,3% pour le Nord du département et +4,5% pour le Sud),
- ✓ importance des redépôts – 42,9% du total,
- ✓ dossiers recevables: 91,3%
- ✓ plans amiables validés : 13,2% en fort recul sur un an mais 2 pts au dessus de la référence régionale.
- ✓ Recommandations d'effacement de dettes (PRP) : 26,9% (-10 pts sur la référence nationale).

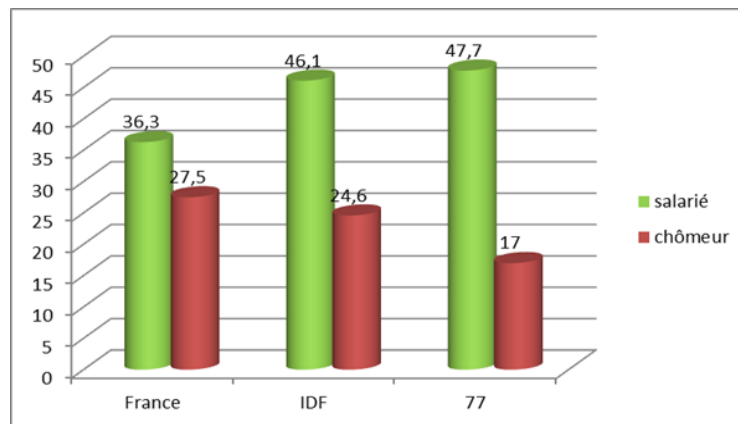
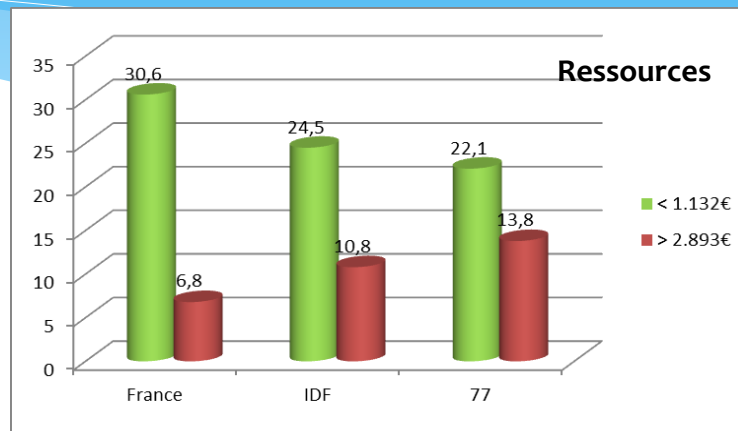
* **Principales difficultés à l'occasion du traitement:**

- ✓ Situations familiales complexes (indivision, communauté non liquidée...),
- ✓ Coordination entre la procédure collective et la procédure de surendettement,
- ✓ Concordance de dossiers d'ex-conjoints difficile (orientation parfois différente),
- ✓ Défaut de compréhension des modalités de mise en place des plans,
- ✓ Réalisation du patrimoine quant il est décidé,
- ✓ Rédépôt par les débiteurs de dossiers sans attendre la fin des mesures en cours,
- ✓ Traçabilité des dettes en cas de cession par un créancier vers un autre créancier ce qui peut dans certains cas de PRP, être un obstacle à l'effacement,
- ✓ Contestation d'orientation vers la PRP pour les jeunes débiteurs,

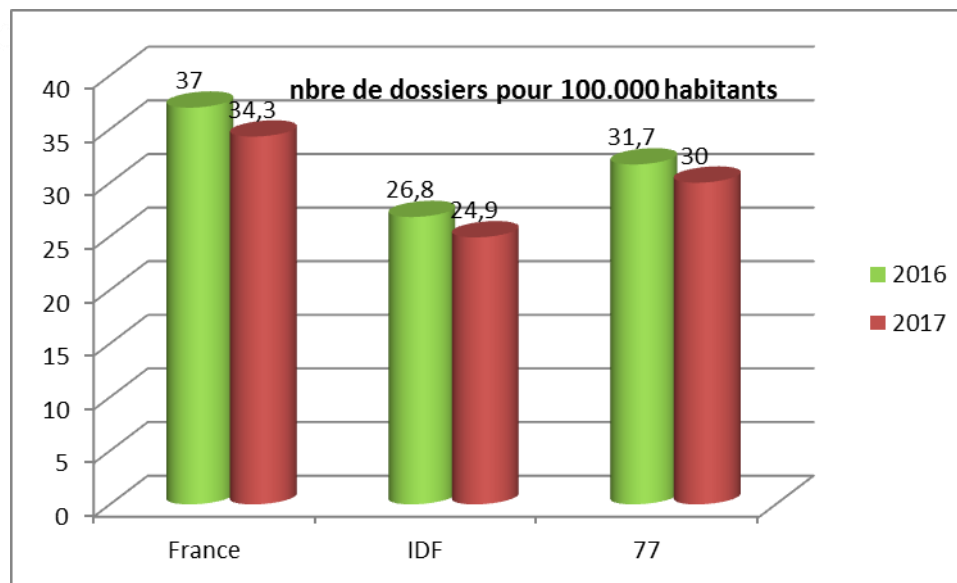
- ✓ En complément dans le 77, les demandeurs sont sans enfant dans 49% des cas et avec 1 ou 2 enfants dans 37,2%.
- ✓ 76,2% des demandeurs ont entre 18 et 54 ans contre 64% au niveau national et 63% en IDF.
- ✓ 56,8% sont des femmes et 43,2% des hommes.
- ✓ Au total c'est une procédure qui bénéficie aux personnes en situation de vulnérabilité.



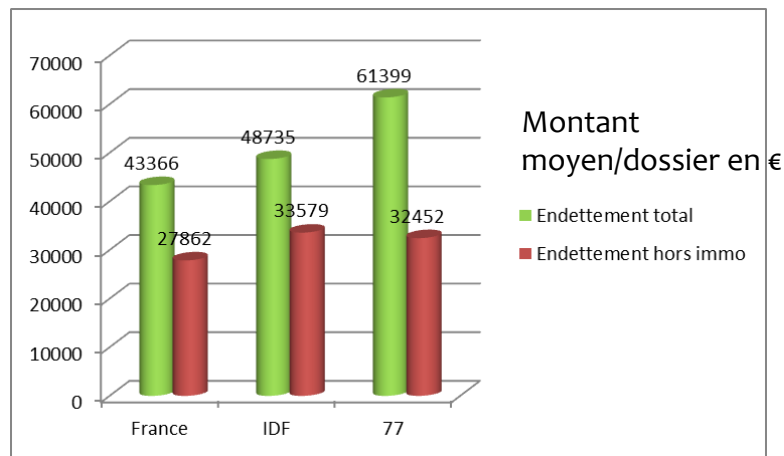
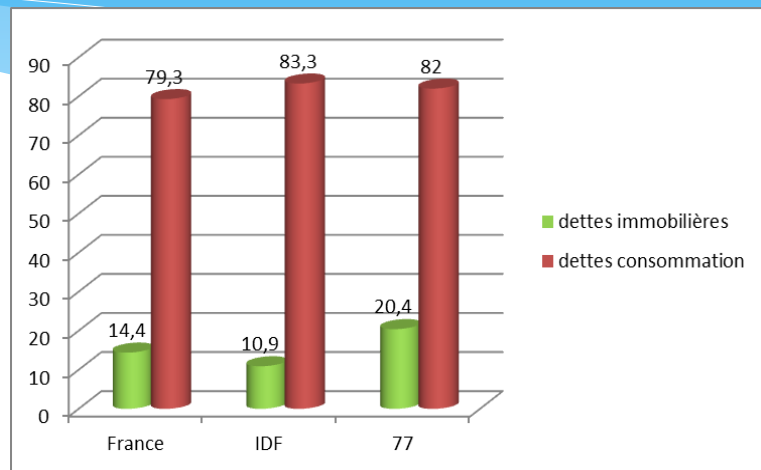
- ✓ Les salariés en CDI, CDD ou intérimaires sont près de 50% dans le 77 contre 36,3% en France et 46% en IDF,
- ✓ Dans le 77, il y a 17% de chômeurs, contre 27,5% pour la France et 24,6% pour l'IDF,
- ✓ Les demandeurs sont locataires à 70% pour 75,8 en France et 78,5% en IDF.



- ✓ Le 77 représente 13,7% des déclarations déposées en IDF
- ✓ Recul généralisé de la pénétration sur un an, moins fort que sur les autres périmètres.

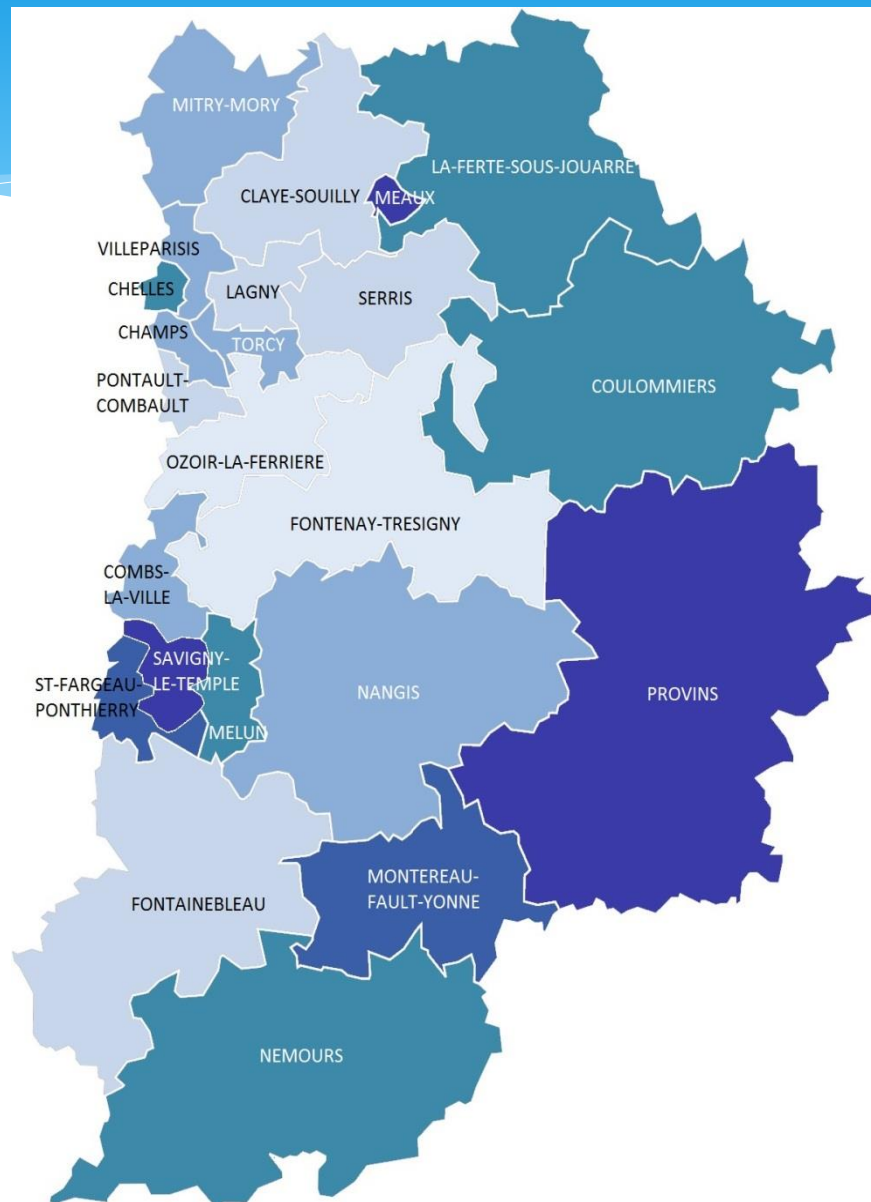


- ✓ endettement moyen: 61.399€ contre 48.734€ (IDF) et 27.862€ (France),
- ✓ repli de 2,2% sur un an,
- ✓ dettes immobilières sont présentes dans le 77 dans 20,4% des dossiers
- ✓ endettement global s'établit à 176M€, en recul de -13,7% sur 2016
- ✓ nombre de créanciers: 8,7/dossier



* CARTOGRAPHIE/CANTON – poids habitants > à 15 ans – 7/7

Une pénétration plus forte constatée sur la façade est du département et dans quelques zones urbaines autour de Meaux, Chelles et Melun.



* Mesures législatives récentes – Des simplifications de la procédure

* Deux textes sont appliqués à compter du 01/01/2018:

* -Loi justice du XXI^e siècle publiée le 19/11/2016:

- Suppression de l'homologation par les magistrats des mesures proposées par les commissions de surendettement,
- Recours aux juges uniquement en cas de contestations et pour les Procédure de rétablissement Personnel avec liquidation judiciaire. En contre partie les délais de contestation sont allongés.
- De fait ces mesures constituent une nouvelle déjudiciarisation de procédure.

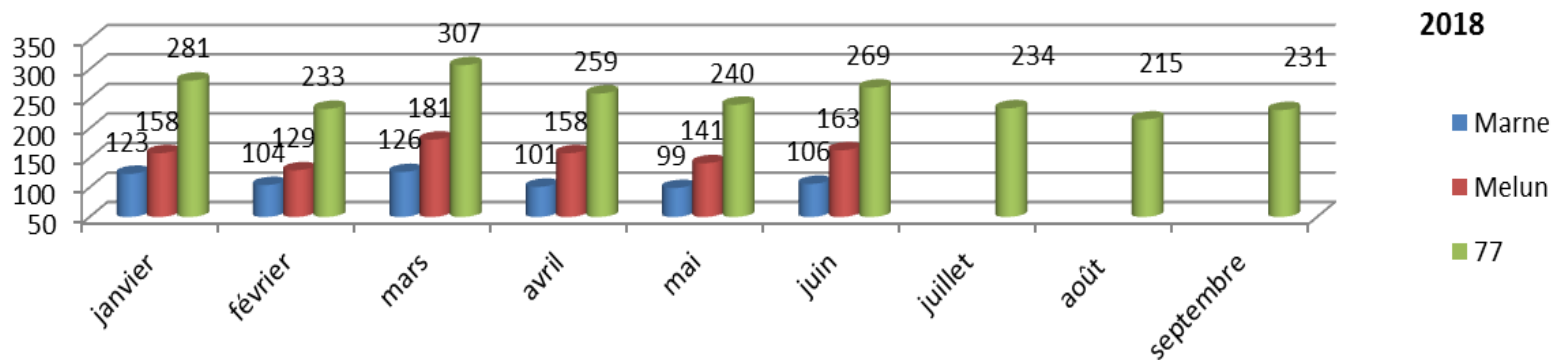
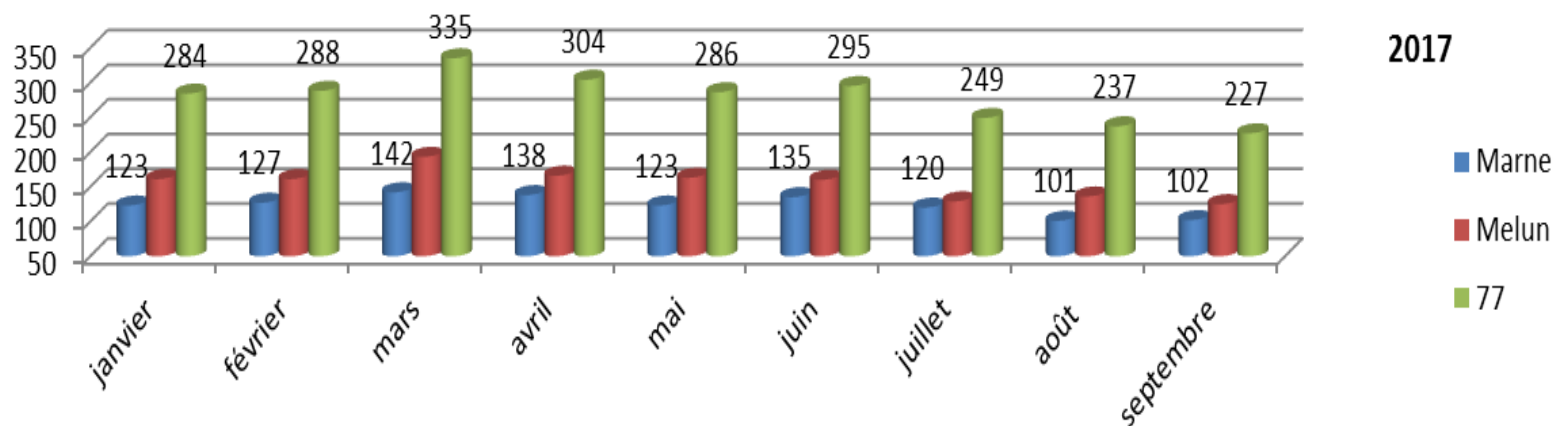
* -La loi Sapin II publiée le 10/12/2016:

- Procédure amiable réservée aux seuls dossiers en présence d'un bien immobilier, donc en principe, les dossiers les plus complexes,
- Dans ce cas, par ailleurs l'absence de réponse sous 30 jours, vaut accord.

* Mesures législatives récentes – Des simplifications de la procédure

- ✓ Les simplifications adoptées en 2018 permettront d'apporter plus rapidement une solution à plus de **100 000 familles surendettées, soit pour près de 60% des demandes.**
- ✓ Plus de **20 000 mesures** imposées suite à l'échec des négociations seront évitées en 2018 (soit environ 12% au niveau national).
- ✓ De l'ordre de **85 000 décisions** d'effacement total ou partiel des dettes ne seront plus soumises à l'homologation du magistrat compétent.

* Statistiques 2018 de janvier à septembre



* ACCUEILLIR LE PUBLIC DANS LES MEILLEURES CONDITIONS

- ✓ Accueil physique, avec son réseau d'implantations départementales (3 en Seine-et-Marne – Melun, Noisiel et Meaux), uniquement sur RDV,
- ✓ Accueil téléphonique,
- ✓ Plateforme ABEIS 0811 901 801,
- ✓ Demandes reçues par courrier et WEB,

- ✓ Une facilité de choix laissée au public selon ses besoins, l'urgence de sa demande et ses contraintes géographiques ou opérationnelles

* Références

* Sites internet:

- Banque de France: <https://www.banque-france.fr/>
- Mes questions d'argent: <https://www.mesquestionsdargent.fr/>
- Citeco: <https://www.citeco.fr/>